OBJECTIF 100 % ACCÈS AU TEST

SIGNATURES GÉNOMIQUES · CANCER DU SEIN RH+, HER2-

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signatures génomiques et cancer du sein hormonodépendant : combien de temps faut-il encore attendre pour que toutes les femmes aient les mêmes droits ?

Paris, le 10 novembre 2026

Dix ans après leur prise en charge à titre provisoire l'accès aux signatures génomiques pour les femmes éligibles reste dépendant du lieu de soin plutôt que du besoin médical.

Des parlementaires, des organisations de patientes et des représentants des professionnels de santé lancent ce jour un Appel à l'Action en faveur du remboursement de droit commun des signatures génomiques. Ils veulent que toutes les femmes éligibles puissent en bénéficier, quel que soit l'établissement où elles sont soignées. Patientes, soignants, élus et citoyens sont invités à le rejoindre dès à présent sur www.acces-signatures-genomiques.fr

Un financement provisoire qui fait reposer l'accès sur les établissements

Le cancer du sein représente en France 61 214 nouveaux cas et 12 765 décès chaque année[i] Pour certaines femmes éligibles atteintes d'un cancer du sein hormonodépendant, l'une chimiothérapie adjuvante peut être envisagée, mais son bénéfice réel reste parfois incertain. En complément des critères cliniques et anatomopathologiques, les signatures génomiques permettent de lever ce doute et éclairent la décision prise en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP).

Quatre tests existent en France, tous utilisés en pratique clinique depuis plus de dix ans. Aucun n'est pourtant remboursé automatiquement comme un acte médical courant. Depuis 2016, ils relèvent du référentiel des actes innovants hors nomenclature (RIHN), un financement pensé pour être temporaire et adossé à une enveloppe nationale fermée qui n'en couvre qu'une fraction. Le reste à charge pèse sur le budget des établissements. L'accès à ces tests dépend donc moins du besoin médical que des ressources financières de l'hôpital. À situation clinique comparable, une femme éligible pourra être informée et accéder au test, ou pas.

Un investissement de long terme pour la santé des femmes

Face à l'incertitude sur le risque réel de récidive du cancer, la chimiothérapie reste encore trop souvent prescrite par précaution. Or, lorsqu'elle n'apporte pas de bénéfice, elle expose les patientes à des toxicités lourdes et bouleverse leur quotidien. La signature génomique permet de lever ce doute et de réserver la chimiothérapie aux seules patientes qui en tireront un bénéfice réel. Il engendre par ailleurs des économies pouvant atteindre 7 394 euros par patiente, bien au-delà de son propre coût[ii].

Le financer relève donc moins de la dépense que d'un **investissement durable dans la santé des femmes**, dont la qualité de vie ne saurait se mesurer en euros. Un financement aussi décisif

reste depuis dix ans suspendu à un dispositif transitoire, pour un cancer qui touche presque exclusivement des femmes. Cela pose une réelle question d'effectivité des droits des femmes.

Cinq propositions pour garantir l'égalité d'accès

- Fixer une échéance ferme à la sortie du financement provisoire, assortie d'un calendrier de réévaluation rendu public par la HAS.
- Intégrer les signatures génomiques au registre national des cancers institué par la loi du 30 juin 2025.
- Garantir l'information de chaque femme éligible, sans exception, par la remise d'un document standardisé lors de la consultation post-opératoire.
- Former d'ici deux ans l'ensemble des médecins impliqués dans la réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) et sensibiliser les professionnels qui orientent les patientes.
- Conforter le rôle de la RCP en y consignant systématiquement la discussion sur l'indication du test.

Les signataires

- **Parlementaires : Michel Lauzzana** (député du Lot-et-Garonne), président du groupe d'étude Cancer, **Véronique Riotton** (députée de Haute-Savoie), présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- **Sociétés savantes et représentants des professionnels de santé : UNHPC**, *Union Nationale Hospitalière Privée de Cancérologie*, **SFMPP**, *Société Française de Médecine Prédictive et Personnalisée*, **Collège National des Pathologistes**, **FBM**, Fédération de la Biologie Médicale , **BIOMED** , *Les Biologistes Médicaux*, **SNMB** , *Syndicat National des Médecins Biologistes* **, FBP** , *Fédération de la Biologie Praticienne*, **SDBio,** *Syndicat des Biologistes*
- **Associations de patientes : Europa Donna** France, **RoseUp**, **Jeune & Rose**, **Étincelle**, **Patients en Réseau**

Pour les quelques 10 000 femmes concernées, nous n'avons plus le temps d'attendre.

Contact presse

Zoé Fourcade, AURA Public Affairs
zf@aurapublicaffairs.com
+33 7 75 72 73 34

À propos de l'Appel à l'Action

L'initiative « Accès aux signatures génomiques » a une vocation d'information sur la santé et de plaidoyer pour faire évoluer le financement de ces tests. Elle est éditée par AURA Public Affairs, avec le soutien institutionnel d'Abbott.

[i] INCa, Panorama des cancers en France, 2023.

[ii] Curtit et al., 2026.